

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Titre : Multifonctionnalité de la forêt : Calendrier d'accès des itinéraires de mobilité douce

N° action : 49

Référence aux critères de la grille d'évaluation :

- 1.1. Cohérence et complétude du périmètre
- 1.2. Cohérence fonctionnelle et intégrité du périmètre
- 1.4. Tourisme et patrimoine
- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 2.2. Enjeux climat et mobilité
- 2.4. Enjeux éducation et sensibilisation

Description de l'action :

Cette fiche est à mettre en lien avec la FA 48 qui propose de cartographier et catégoriser les itinéraires de mobilité douce.

- Contexte :

La fréquentation des usagers circulant en forêt est en augmentation constante (spécialement depuis la pandémie). La labellisation de Parc national devrait encore accroître cette fréquentation, laquelle n'est pas sans conséquence sur le milieu naturel et sur les conflits susceptibles de survenir entre usagers ayant des attentes et intérêts différents. Tous ne sont pas au fait du comportement adéquat à adopter lorsqu'ils parcourent la forêt (animaux de compagnie, cueillette, circulation des véhicules, bivouac, ...), encore trop souvent perçue comme dernier espace naturel de totale liberté en matière de circulation.

Par ailleurs, la loi relative à l'accessibilité d'une voirie à tel ou tel type d'usagers est parfois sujette à interprétation tant dans le chef des propriétaires que des usagers.

De plus, certains sites, parce qu'ils abritent des espèces sensibles, doivent être peu, voire pas du tout fréquentés par le public, selon la période de l'année (quiétude pour mise bas, brame du cerf, nidification de la cigogne noire, présence du lynx, du loup, ...). Il existe de nombreuses offres d'itinéraires (pédestres, VTT, équestres, ...) officiels et balisés, soumis à une gestion à l'échelle communale, sans qu'il y ait nécessairement de concertation entre les communes concernées. Parallèlement, de nouveaux projets sont en cours de réflexion (spécialement en ce qui concerne les VTT). Enfin, pour des raisons de sécurité des usagers, et selon les périodes et les actions en forêt (chasse, exploitation forestière), la circulation peut être temporairement restreinte ou interdite sur des zones spécifiques.

La forêt est donc un espace où des activités différentes et parfois difficiles à concilier se côtoient : lieu de travail et de production, lieu de ressourcement et de contemplation, lieu de détente et de pratique d'activités sportives, lieu de chasse... Des frustrations et des conflits peuvent survenir, par méconnaissance des besoins de l'autre et aussi par l'ignorance de ses propres devoirs.

Une coordination et une centralisation de l'information relative à la circulation en forêt, évolutive au niveau spatial (zones) et temporel (périodes de l'année) ainsi que sa large

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

diffusion est donc nécessaire et tend à faire diminuer les situations de conflits ou de frustrations générées par le manque d'information.

De par son impact positif sur l'ensemble des fonctions de la forêt (fonction sociale, économique et environnementale), cette action participe à la multifonctionnalité de la forêt.

- Objectifs :

1. Élaborer, sur base de la cartographie réalisée dans le cadre de la FA « *Partage de l'espace forestier : Cartographie et caractérisation des itinéraires de mobilité douce* », un calendrier d'accès interactif sur le massif forestier (s'inspirer de la démarche <https://partageonslaforet.be/> et l'élargir à d'autres restrictions que celle liée à la chasse : biodiversité, exploitation forestière, autres manifestations).
2. Ce calendrier « cartographique » pourrait également servir d'outil de promotion d'événements qui ont lieu en forêt (trails, rando VTT, ...)
3. Sensibiliser les usagers aux règles de circulation et au comportement adéquat à adopter en forêt.

- Méthodologie (déroulé, approche, moyens utilisés) :

1. Création d'un protocole de collecte et de centralisation des informations relatives aux restrictions de circulation auprès des divers acteurs (sociétés de chasse, communes, DNF, organisation sportives, ...).
2. Réalisation d'une plateforme cartographique web dédiée avec zonage permettant d'indiquer facilement quels chemins sont concernés par des restrictions de circulation dans une zone donnée ;
3. Test, mise en commun, suivi et implémentation de la base de données ;
4. Diffusion et promotion du calendrier (campagne d'information), actualisation et mise à jour durant l'année.

- Localisation :

Sur le territoire du Parc national mais étendu à la zone d'influence

- Public(s) ciblé(s) :

Tous les usagers cités dans la fiche